



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du 20 janvier 2020 à 20h**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant le plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA) du secteur « Bois-Brûlé » N°29'995-534-506 situé sur les communes du Grand-Saconnex et de Bellevue, entre la route du Bois-Brûlé et l'autoroute N1 »
 - 4.2 Rapport du groupe de travail « Place de Carantec » concernant l'approbation du plan localisé de quartier du secteur Carantec/Colombière
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Délibération relative à l'approbation du plan directeur de zone développement industriel et artisanal (PDZIA) du « Bois-Brûlé » n° 29'995-534-506 situé entre le chemin du Bois-Brûlé et l'autoroute N1 sur les communes du Grand-Saconnex et de Bellevue
 - 5.2 Délibération relative à l'approbation du plan localisé de quartier n° 30'126-534 « Carantec - Colombière » situé entre la route de Ferney, la route de Colovrex et le chemin Auguste-Vilbert sur la commune du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
 - 8.1 Motion des Verts « Pour des soirées citoyennes »
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Approbation du calendrier des séances du 1^{er} semestre 2020
12. Communications et divers
 - 12.1 Préavis au PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes – Membres suppléants dans les Conseils municipaux
 - 12.2 Agenda des manifestations
 - 12.3 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) - Robin BLEEKER (PLR) - Saïd BOUCHAREB (UDC) - Francisco BRADLEY, Président (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Valentino CAVALIERI (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA MARTIN (VERTS) - Peta GIROD (PDC) – Laurent GROLIMUND (INDEPENDANT) - Patrick HULLIGER (UDC) - Olivier LEGERET (PLR) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Sylvie MENETRE (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Secrétaire (UDC) – Michel POMATTO (SOC) - Sandra PORTIER (GAG) – ERIC PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) - Marianne SCHIRATO (VERTS) - Yann SIMETH (SOC) - Eric STEINER (PLR) - Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) - CHRISTOPHE WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif (*arrivé à 20h50*)
Mme Nuria FERNANDEZ, du service aménagement, travaux publics et énergie
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Florence GERDIL, Secrétaire du Conseil municipal et Procès-verbaliste

Est excusée :

Mme Fabienne REBER, Cheffe du service aménagement, travaux publics et énergie

En ouverture de séance publique, le Président fait respecter une minute de silence en mémoire de Mme Julia TISSOT, maman de Mme Mamin-Tissot, Conseillère municipale.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

- Festivités de l'Escalade
- Vœux de la population
- Inauguration de la Crèche de la Ferme Pommier
- Marché de Saconnay

Courriers :

Le Président a reçu une invitation aux vœux de la Mairie de Ferney-Voltaire qui avait lieu au moment des vœux de la population du Grand-Saconnex et le bureau n'a pas pu s'y rendre.

Le Conseil municipal a également reçu les vœux du Président du Conseil d'Etat ainsi que de la commune de Prévessin.

Chaque Conseiller municipal a reçu la carte premium 2020 de Palexpo. Un courrier de remerciement sera envoyé à Palexpo.

Les réponses des courriers faites par le Conseil municipal se trouvent dorénavant à disposition sur CMNet.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. COMTE

Urbanisme

- Quartier Susette

Suite au préavis favorable émis par votre Conseil municipal le 15 octobre 2020, la procédure a suivi son cours avec la publication de l'enquête publique et de la procédure d'opposition qui court jusqu'au 31 janvier de cette année.

- PLQ Morillon Parc

Ce sujet a déjà été évoqué en commission aménagement du territoire, mobilité en mars 2018. Un PLQ pour le projet d'aménagement de Morillons Parc a été adopté en 2013 mais qui a été remis en question par la suite. Le PLQ proposait de construire un bâtiment plus haut au centre du parc veut être aujourd'hui modifié par le propriétaire de Morillon Parc qui est un fonds de pension de l'UBS. La commission citée ci-dessus a pris connaissance de ce projet modifié en mars 2018 et les architectes avaient pu présenter les différentes propositions. Le nouveau projet propose de ne pas construire un bâtiment dans le parc mais au contraire de refermer ce parc avec la construction d'un bâtiment de même gabarit que l'existant du côté des Organisations internationales ; de remplacer le petit bâtiment dans lequel il y a encore aujourd'hui quelques activités par un bâtiment assez bas pour du logement ; de surélever la partie des bâtiments qui se trouvent du côté parc du château.

M. COMTE estime ce projet meilleur et plus habile que le précédent.

La commune a rencontré les propriétaires et le canton pour informer qu'ils vont faire une information aux habitants ainsi qu'aux voisins avant l'enquête technique qui va démarrer de manière interne au département. Cette information débutera probablement au printemps prochain. Il propose de refaire un point avec la commission aménagement du territoire, mobilité pour qu'elle prépare, à un moment ou un autre, le préavis de la commune puisque ce nouveau PLQ va abroger le précédent et fera l'objet d'une enquête publique de consultation puis d'un préavis du Conseil municipal et enfin d'une nouvelle enquête en procédure d'opposition.

- PLQ pour l'Ecole internationale de Genève

Ce PLQ date de 2005 et concerne le campus des Nations à côté de la route des Morillons. L'Ecole internationale développe son campus mais n'a pas réalisé le plan d'origine puisqu'une partie des bâtiments, surtout ceux qui se trouvent à l'arrière n'ont pas été construits tout de suite. Aujourd'hui, le programme d'enseignement évolue puisqu'elle veut accueillir notamment une école primaire dont la construction est prévue à l'arrière du bâtiment du côté du Cours des Nobels. Ce bâtiment doit faire l'objet d'une abrogation partielle de l'ancien PLQ qui permettra de modifier légèrement la géométrie et le gabarit des bâtiments qui étaient prévus à l'arrière pour pouvoir réaliser cette école primaire et anticiper les éventuels autres développements et notamment la surélévation du bâtiment qui abrite aujourd'hui la salle de sports et de spectacles.

Le Conseil administratif a donné un préavis favorable puisqu'il n'y a pas de grand changement par rapport à ce qui était prévu auparavant. Ce projet répond pleinement au nouveau programme de l'Ecole internationale.

Comme s'il s'agit d'une procédure officielle, il est probable que le Conseil municipal doive donner son préavis aux travers des différentes enquêtes publiques.

Ce projet sera également évoqué auprès de la commission aménagement du territoire, mobilité.

- Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU)

Le FIDU a versé la somme de CHF 742'000.- qui correspond à la contribution pour la création de 106 logements sur la commune pour laquelle cette dernière touche la somme de CHF 7'000.- par logement. Il s'agit essentiellement de constructions qui se sont déroulées dans le quartier du Jonc en 2018.

- Routes

Les régies et les différents propriétaires du chemin François-Lehmann – dont la commune fait partie - vont entamer les travaux de réfection des parkings qui souffrent depuis longtemps de carbonatation ainsi que de la réfection de la voie de roulement entre les numéros 6 et 34. Ces travaux démarreront probablement au printemps 2020. Les informations seront données aux habitants de ce grand ensemble du chemin François-Lehmann.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de décembre 2019 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CM Net. Elles sont également à disposition du public sous forme papier lors des séances du Conseil municipal.

M. COMTE donne une information à une question de M. CHABRY concernant les pointillés sur les lignes blanches à la route de Ferney, à savoir si ces pointillés seraient rétablis dans le cadre du projet de réaménagement des voies pour trouver des longueurs de voies en site propre pour les bus TPG. La question a été posée à l'Office cantonal des transports et il ne manquera pas transmettre la réponse au Conseil municipal dès que ce service l'aura donnée. Il précise que le Grand-Saconnex recommandera que ces pointillés soient préservés. La réponse sera transmise lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire, mobilité concernant le plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA) du secteur « Bois-Brûlé » N°29'995-534-506 situé sur les communes du Grand-Saconnex et de Bellevue, entre la route du Bois-Brûlé et l'autoroute N1 »

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. LEGERET relève que ce rapport est arrivé aujourd'hui seulement et remercie la secrétaire d'avoir fait le nécessaire pour publier la version corrigée sur CMNet cet après-midi.

M. PORTIER remercie également la secrétaire ainsi que le rapporteur pour la précision du rapport qui a relevé précisément les points importants qu'a relevé la commission. Il encourage à voter favorablement pour ce projet.

Le rapport est accepté par 25 « oui » et 1 abstention.

4.2 Rapport du groupe de travail « Place de Carantec » concernant l'approbation du plan localisé de quartier du secteur Carantec/Colombière

M. COMTE donne lecture de son rapport.

M. COMTE ajoute qu'il aura le plaisir d'évoquer ce projet culturel qui a été très rapidement abordé lors de la séance du groupe de travail, sous le point des propositions.

Le Président ouvre la discussion.

M. POMATTO aimerait connaître les raisons de l'abstention lors du vote du groupe travail. Mme PORTIER précise que c'était surtout en lien avec la surdensification du projet et pour signifier que ce n'était un « oui » total.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

5. Délibérations :

5.1 Délibération relative à l'approbation du plan directeur de zone développement industriel et artisanal (PDZIA) du « Bois-Brûlé » n° 29'995-534-506 situé entre le chemin du Bois-Brûlé et l'autoroute N1 sur les communes du Grand-Saconnex et de Bellevue

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

M. COMTE convient que ce projet a mis énormément de temps à éclore et le Conseil administratif en est bien désolé. Il se souvient avoir pris en mains ce projet de bâtiment pour des petites entreprises en 2007 déjà en espérant pouvoir le construire rapidement car cela correspondait, et cela correspond encore aujourd'hui, à un besoin.

Les complications survenues par la suite ont contraint à ce que ce projet mette aussi longtemps à éclore.

Ce projet est enfin arrivé à terme et la procédure de plan directeur en zone industrielle est l'équivalent de la procédure en termes d'aménagement d'un PLQ. Ainsi, si le Conseil municipal se prononce favorablement, une enquête publique d'opposition suivra qui permettra de faire accepter ce plan directeur en zone industrielle et artisanale et de pouvoir développer des projets et déposer des demandes d'autorisation de construire. Ce sera l'occasion de travailler sur un bâtiment destiné aux petites entreprises et artisans de la commune et qui manque aujourd'hui sur notre territoire.

Le rapport du groupe de travail mentionne parfaitement les enjeux de ce plan au niveau communal.

Ce plan directeur en zone industrielle et artisanale se découpe entre la commune du Grand-Saconnex et une petite partie sur la commune de Bellevue. Le Conseil municipal de Bellevue s'est déjà prononcé à fin 2019 et a donné un préavis favorable à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER relève qu'une partie de la forêt existante va être réaffectée et replantée ailleurs. Par ailleurs, ce projet tient déjà compte de la nouvelle sortie autoroutière et le parking à caravanes sera préservé.

M. COMTE confirme que la commune n'a pas l'intention d'aménager la parcelle communale dans un proche avenir, tout comme la commune de Bellevue d'ailleurs. Ce terrain convient bien à son affectation actuelle de parking à caravanes et la commune n'a pas envie de changer cette affectation. A terme, ce parking à caravanes sera en partie supprimé pour permettre à la forêt de se développer et les droits à bâtir seront récupérés sur les terrains des parcelles voisines qui semblent être des parcelles du canton. Mais ce projet n'est pas urgent. Les terrains situés derrière les tas de sable qui sont aujourd'hui libres conviendront pour développer un projet plus important de bâtiment en collaboration avec la FTI pour les entreprises et les artisans de la commune. Il souhaite que la prochaine législature s'y attelle avec plaisir.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 23 « oui » et 2 abstentions,

1. *de préavis favorablement au plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA) N° 29'995-534-506 situé sur les communes du Grand-Saconnex et de Bellevue.*

Mme GIROD aimerait savoir si l'une ou l'autre des abstentions proviendrait d'un éventuel conflit d'intérêt.

M. M. STEINER explique qu'il a travaillé sur ce projet et il a préféré s'abstenir de voter.

Le Président explique qu'au Grand-Saconnex, la pratique veut que l'on s'abstienne lorsqu'une personne a un intérêt croisé sur un sujet voté.

5.2 Délibération relative à l'approbation du plan localisé de quartier n° 30'126-534 « Carantec - Colombière » situé entre la route de Ferney, la route de Colovrex et le chemin Auguste-Vilbert sur la commune du Grand-Saconnex

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE estime que ce projet marque un tournant dans l'aménagement de la commune. Depuis que notre plan directeur est sorti en 2007, on sait que ce carrefour de la Place Carantec n'est pas le futur du Grand-Saconnex et il pense que les études qui ont été conduites au travers des différents Grands projets de la commune ainsi que de l'arrivée du tram qui va profondément faire muter notre commune puisqu'il supprimera 50% de la circulation sur la route de Ferney, font que ce projet arrive à un moment opportun et va évidemment faire changer le visage de la commune.

Il tient à relever le travail de longue haleine du groupe de travail « Place de Carantec » qui a accompagné ce projet depuis déjà bien avant le concours qui est aujourd'hui dessiné sous forme d'un PLQ. Ce travail a été fait autant en matière d'animation, d'affectation, d'études de densité avec des enjeux qu'il faut partager avec notre partenaire, la société Swisslife qui avait également l'envie de développements extrêmement importants sur ces parcelles dont elle est propriétaire.

Il estime qu'un chemin intelligent a pu être trouvé entre les deux partenaires qui ont réussi à construire un concours en deux étapes, d'abord avec un plan d'urbanisme pour pré-choisir certaines options, puis de continuer avec les meilleurs projets en matière d'architecture et de typologie.

Il remercie le groupe de travail qui accompagne ce projet depuis plusieurs années et de manière très constructive.

Les enjeux sont également d'accueillir quelques nouveaux habitants mais c'est surtout l'occasion de retrouver des espaces publics majeurs, notamment la place qui sera construite sur la place Carantec qui n'a aujourd'hui que le nom. L'espace public situé à l'arrière des bâtiments est également un enjeu puisque les espaces de parc deviendront des espaces publics permettant également d'y cheminer.

Ce projet est également un enjeu culturel majeur pour la commune dans l'aménagement de cette place.

Il a fallu accepter un projet avec une densité qu'il reconnaît être importante. Les travaux du concours ont privilégié un projet qui a essayé de garder des gabarits plus restreints côté village et des gabarits un peu plus hauts du côté nouveaux quartiers. Ainsi, ce projet fait un lien intéressant entre le village, partie ancienne de la commune, et les nouveaux quartiers, à savoir Pommier et Tour.

Ce projet permet également de garder un petit témoin assez sympathique de la place qui est la villa des médecins qui va devenir un lieu qui pourra accueillir une affectation culturelle.

Ce projet à l'intelligence, non seulement de permettre une place publique généreuse en termes de surface, mais qui est également bien protégée et bien abritée, notamment par

cette future construction d'équipements publics qui visera à devenir un vrai espace vivant dans lequel la culture sera développée sur la place Carantec.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER s'opposera à ce projet. Il estime le projet intéressant mais reste surpris par le projet de la hauteur de la tour sous l'église.

Mme MICHAUD ANSERMET informe que son groupe soutiendra ce projet mais elle s'inquiète de la hauteur de ce bâtiment et a de la peine à imaginer la vue il restera aux habitants. Mais elle trouve que le reste du projet est très bien puisqu'il comprend la construction d'un IEPA, d'un bâtiment pour les étudiants ainsi que des logements pour les saconnésiens dont la commune a besoin.

M. EYA NCHAMA rappelle que le projet d'origine projetait une tour encore plus haute. Il faut soutenir le projet actuel.

La parole n'étant plus demandée, M. M. STEINER donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 « oui », 1 « non » et 3 abstentions,

2. *de préavis favorablement au plan localisé de quartier N° 30'126-534 situé sur la commune du Grand-Saconnex.*

6. Propositions du Conseil administratif

M. COMTE propose une séance simple avec la commission aménagement du territoire, mobilité, le mardi 4 février 2020 à 19h30. Le sujet principal sera le prochain plan directeur communal, le plan directeur communal d'énergie et le plan directeur pour les chemins piétons. Cette séance permettra de préparer le préavis au Conseil municipal qui se penchera sur une résolution à ce sujet au mois de février prochain.

M. COMTE, avec M. JIMAJA, propose de réunir la commission culture, sports, loisirs le mardi 25 février 2020 à 18h30. Il sera évoqué lors de cette séance les enjeux culturels autour de la place Carantec.

Il affiche une présentation sur « les synergies à développer dans le secteur de la place de Carantec » (*annexe 1*). Au travers de ce projet de la place Carantec, la commune se pose la question depuis plusieurs années sur l'identité qu'elle souhaite lui donner et quelles affectations y seront dédiées et de savoir également comment sera développée la villa des médecins et des autres institutions dont la commune est propriétaire.

Il y a deux ans, il a proposé à ses collègues du Conseil administratif de prendre contact avec la Haute école d'art et de design (HEAD) pour voir si au niveau du projet du bâtiment communal – qui habitera des logements pour les saconnésiens mais aussi un IEPA ainsi que des logements pour étudiants – il serait possible de trouver un partenariat avec cette école de qualité. La commune a reçu M. Jean-Pierre GREFF, Directeur de la HEAD, pour partager ce projet en lui précisant la situation particulière de la place Carantec, qui va se trouver au centre de l'axe majeur du tram et des futures constructions qui se déroulent sur le tracé du tram depuis la place des Nations, à savoir la Haute Ecole de musique, la Cité internationale qui va abriter des logements pour les étudiants et pour les personnes travaillant au sein des organisations internationales, le siège de Médecins sans frontières, les développements du Conseil œcuménique des églises avec quelques logements et bâtiments qui vont abriter un appart-hôtel et différents autres locaux des organisations internationales, le Fonds mondial qui abrite 1'200 personnes, ainsi que des projets plus locaux comme la parcelle des Marronniers qui fera l'objet d'un développement, de Morillon Parc ainsi que le quartier de la Susette qui pourra aussi accueillir différents locaux culturels, socio-culturels et en tout cas avec le développement du quartier.

Il est intéressant de relever qu'autour de la place Carantec, à part la villa des médecins qui est évidemment un lieu idéalement placé pour abriter un programme culturel, il y aura le centre communal qui, il l'espère, pourra abriter un centre culturel pour essayer de donner de l'animation à la place. Il y a également les locaux déjà existants de la ferme Sarasin et plus récemment la villa Sarasin, dont la commune a fait l'acquisition, et l'ancienne poste. La commune a également d'autres partenaires qui développent également des programmes culturels extrêmement importants comme par exemple Palexpo au travers des expositions d'art ou culturelles.

L'idée était donc de demander à la HEAD s'il pouvait être possible de trouver un partenariat avec l'école, au travers même de certains locaux ou de logements pour étudiants que la commune pourrait mettre à disposition sur cette place. M. GREFF a été très clair à ce sujet en expliquant que la HEAD a des développements extrêmement importants du côté des Charmilles, avec le campus de Châtelaine qu'ils vont encore développer. Il n'envisage ainsi pas de reconstruire une nouvelle antenne aujourd'hui et ils essayent de se concentrer sur les sites qu'ils ont en ville et à Châtelaine. En revanche, M. GREFF a pensé qu'il serait possible de développer un programme de partenariat avec la HEAD au travers d'un enseignement qui est dispensé actuellement auprès de leurs étudiants en Master qui seront des futurs enseignants en art, en profitant des compétences de cette filière d'enseignants de la HEAD pour trouver un programme culturel avec les différentes branches enseignées par cette école (BD, graphisme, communication, bijouterie, art visuel, etc.). Ce programme pourrait par exemple s'appeler «HEAD Academy» et M. COMTE estime que c'est un projet qui mérite d'être développé pour lequel il y aura un intérêt communal et plus largement d'en faire un programme susceptible de toucher l'ensemble du canton voire même la région transfrontalière. C'est un projet de qualité, qui touche tout le monde et qui l'ambition de présenter des programmes de qualité.

MM. JIMAJA et COMTE ont décidé de se faire aider par des conseillers en communication et en culture. Pour cela, ils se sont adressés à Mme Coranda PIERREHUMBERT, dont la société se nomme COM-CULTURE, pour développer d'autres parties pour ce projet, notamment un projet autour de la bande-dessinée, rappelant aux plus anciens le club de BD qui existait sur la commune avec une activité très intéressante et débordante culturellement parlant.

Ils se sont par ailleurs demandé comment occuper la villa des médecins. En effet il se passera quelques années encore avant que la commune ne puisse profiter de la villa Sarasin, actuellement en location auprès de Palexpo, et que le centre culturel ne soit construit. Durant ce temps, le Conseil administratif a estimé qu'il était important de

pouvoir occuper la villa des médecins. Il a ainsi été demandé à Mme PIERREHUMBERT de réfléchir aux occupations plus immédiates pour cette villa.

Le but de réunir la commission culture, sports, loisirs sera de pouvoir recevoir Mme PIERREHUMBERT pour qu'elle puisse développer ces trois axes et partager ensemble ces différentes idées et voir sur lesquelles la commission souhaite continuer à travailler.

Concernant la villa des médecins, M. COMTE explique que Mme PIERREHUMBERT est allée consulter la coopérative « Ressources urbaines » qui s'occupe d'investir des lieux inoccupés pour en faire quelque chose. Cette coopérative occupe déjà certains lieux à Genève, de manière profitable pour tout le monde. L'idée serait d'occuper la villa des médecins en regard du projet de la place Carantec et d'anticiper le projet de construction et d'aménagement mais surtout de la place publique et du projet culturel.

M. COMTE pense qu'il sera intéressant d'évoquer ce sujet avec la commission culture, sports, loisirs.

Arrivée de M. JIMAJA (20h50).

M. JIMAJA rappelle que le Fonds de décoration se réunit le 21 janvier 2020. Il est désolé que cette convocation tombe un lendemain du Conseil municipal. Cette séance verra l'audition de M. Emile HUG, Directeur d'Art-Genève qui viendra présenter un projet à la commission.

7. Route des Nations et grands travaux

M. COMTE informe que la newsletter de l'OFROU de janvier pour la jonction autoroutière est disponible. Entre autres, elle précise les travaux en cours comme la mise en place des appuis du futur viaduc de Bois-Brûlé, la finalisation du terrassement en vue des constructions des piles du nouveau pont de Colovrex.

Il invite le Conseil municipal à en prendre connaissance, sachant qu'elle raconte l'histoire du chantier, les travaux qui avancent et les questions de circulation.

Concernant la route des Nations, les entreprises du gros œuvre s'arrêtent assez longtemps durant la pause de Noël et le chantier a été fermé du 20 décembre au 6 janvier 2020.

8. Motions :

8.1 Motion des Verts « Pour des soirées citoyennes »

Mme PRUNCU CUTILE procède à la lecture de la motion. Elle ajoute que cette motion lui a été inspirée lors de la soirée qu'a organisé la Tribune de Genève sur la commune, lors de laquelle elle a entendu de nombreuses personnes poser des questions mais ce n'était pas le moment pour cela. Elle pense que plusieurs séances seront nécessaires, par respect pour la population et à leur contribution à la vie de la commune.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD ANSERMET informe que son groupe soutiendra cette motion qu'elle trouve nécessaire et elle espère que les gens se déplaceront pour ces séances. Elle aimerait avoir confirmation que la motion demande bien que les membres du Conseil

municipal soient présents à ces soirées. Elle demande s'il est prévu dans ce programme la manière dont ces Conseillers vont être choisis.

Mme PRUNCU CUTILE pensait offrir la possibilité à tous les Conseillers municipaux de participer s'ils le souhaitent et s'ils ont des questions ou des réponses à apporter à la population ainsi que leurs idées sur l'avenir. Elle pense au projet « Zéro déchet » pour lequel elle estime que chacun a son rôle à jouer pour la commune et pour l'avenir de la société.

Mme MICHAUD ANSERMET relève qu'il n'y a pas que ce projet sur la commune.

M. PORTIER trouve que c'est une démarche intéressante. Il tient néanmoins à citer l'exemple de la soirée des vœux à la population et relève que si les trois mérites étaient supprimés de cette soirée, il ne resterait plus beaucoup de public présent. Il faut vraiment trouver la manière la plus appropriée pour attirer les gens aux soirées communales. Il suggère que soit le Conseil administratif soit une commission se penche sur ce sujet afin qu'on puisse proposer quelque chose d'adapté à notre commune. Il est inquiet que cette séance n'ait pas le succès escompté en l'état.

Mme GIROD n'arrive pas à savoir si elle est totalement gênée ou plutôt étonnée par cette motion. Elle est gênée car il lui semble que la motion sous-entend que l'administration communale ne communique pas suffisamment sur les démarches qu'elle entreprend. Elle cite l'exemple du projet Carantec pour lequel il y a eu de nombreuses séances pour le public ainsi que des articles dans le journal communal. Elle rappelle par ailleurs que le Conseil administratif est toujours à la disposition du public et depuis peu, il est présent chaque premier vendredi du mois en mairie et à disposition du public.

Elle est par ailleurs étonnée car elle estime que les Verts ont un bon rapport avec les citoyens de la commune, qu'ils ont fait de nombreuses choses et elle s'étonne qu'ils aient le besoin de rassembler les gens autour de soirées citoyennes pour créer des relations, informer... Elle estime que ce n'est pas le rôle de la commune de dépenser davantage d'argent pour ces soirées.

Malgré le respect qu'elle a pour les Verts, elle ne peut pas voter favorablement à cette motion.

M. GROLIMUND soutient fermement cette motion en tant qu'indépendant. Il la trouve cohérente et apprécie le degré de détails important qui y figure.

M. POMATTO informe que les socialistes soutiendront cette motion. Il lui semble que son parti avait déjà présenté des motions pour encourager les jeunes à participer à la vie citoyenne et politique. De nos jours, on parle beaucoup de transparence, de la manière dont fonctionnent les comptes, le pouvoir politique ou une administration. Il pense que la mise en place d'un lieu et d'un moment où les personnes peuvent venir discuter et poser des questions, sans que ce soit forcément uniquement deux mois avant les élections puisqu'il estime qu'il est un peu facile de faire des portes ouvertes à ce moment-là, serait un sujet intéressant à traiter pour l'avenir et pour les suivants.

Il est d'avis de M. PORTIER de se poser la question sur la manière d'attirer les gens et il serait peut-être intéressant qu'une commission se penche sur ce sujet. Il rappelle qu'il a fallu créer une association pour la mise en place du marché de Saconnay.

M. M. STEINER partage les doutes de Mme GIROD car il estime que la commune fait déjà énormément de choses, avec un magazine mensuel de qualité ainsi que de nombreuses soirées. Il peut adhérer au côté individualisme exacerbé de notre société mais il pense qu'il faut faire avec car c'est l'évolution actuelle.

Il se pose la question du pourquoi les gens s'engagent et il encourage chaque Conseiller municipal à réfléchir aux raisons qui les ont poussés à s'engager au sein du Conseil

municipal. Il relève que c'est un choix individuel et il croit en la liberté individuelle et à la liberté de chacun. Ce n'est pas en infantilisant les gens, en leur expliquant comment cela se passe qu'ils vont venir, les gens intéressés viendront par eux-mêmes. A titre personnel, il ne soutiendra pas cette motion.

Pour répondre à M. M. STEINER, M. HULLIGER est convaincu que de nombreuses personnes ne se sont engagées par plaisir mais parce qu'on les a fait venir ou qu'on les a leurrés pour les faire venir. Il peut maintenir son opinion sur de nombreux sujets. Pour ajouter un plus aux propos de Mme MICHAUD ANSERMET, il estime qu'il est possible de convaincre différemment la population, sachant qu'il a vu que l'on sert d'autres choses dans la commune et de l'argent ailleurs, de manière régulière et même régulièrement. Il relève qu'il y aura prochainement de nombreuses possibilités pour écouter la population et de pouvoir se servir de leurs propos.

Mme GARCIA MARTIN précise que l'idée de cette motion est de s'inscrire sur la durée et elle ne sert pas à mettre le doigt sur ce que la commune ne fait pas. L'idée est de se dire qu'il y a de nombreuses choses qui se font et qu'il n'y a pas forcément tout qui fonctionne correctement. Elle n'est pas opposée à ce que cette motion soit retournée en commission pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en place sur la durée et permettre un échange différent, plus dynamique et participatif avec les citoyens de la commune. Cette démarche se veut intergénérationnelle et comme l'a soulevé M. POMATTO, ce ne serait pas seulement au moment des élections communales. Tout est imaginable, que ce soit sous forme de soirée citoyenne ou cela peut même s'appeler différemment et ce sera peut-être à la commission de le définir ; cela pourrait également se présenter sous forme d'ateliers pour faire participer les enfants de la commune sur des projets qui pourraient par la suite être présentés au public. Il faudrait trouver des moments, peut-être même une fois par année, peu importe, mais que cela s'inscrive sur la durée et que la population prenne conscience peu à peu qu'elle peut participer et discuter directement avec les membres du Conseil municipal – le Conseil administratif la reçoit déjà volontiers – sur des thématiques diverses.

Pour répondre à M. M. STEINER, elle veut bien parler d'individualisme mais ce n'est pas l'idée de cette motion. Chacun est motivé pour des raisons différentes, que ce soit au sein du Conseil municipal ou d'une association. La motion demande qu'un espace soit créé pour que les citoyens aient un espace pour échanger, proposer et questionner de meilleure manière que ce qui se fait aujourd'hui.

Mme MAMIN-TISSOT a pris connaissance de cette motion avec intérêt. Cette motion est bien écrite, soulève pleins de points qui effectivement touchent tout le monde mais elle estime que délibérément il n'est pas possible de l'accepter car elle relève que les 27 Conseillers municipaux représentent une frange de la population qui a voté pour eux. Elle espère qu'une fois élus, les Conseillers municipaux restent à l'écoute des élus de la commune. Personnellement, elle estime que c'est le rôle individuel de chaque Conseiller municipal que d'être à l'écoute de la population. Elle rappelle que la commune dispose de plus de 50 associations communales où chacun peut s'investir s'il a envie de sortir de son petit microcosme individuel et chaque Conseiller municipal pour s'y rendre pour recueillir l'avis de la population et partager une vie communautaire. Elle estime qu'il n'est pas nécessaire d'en « rajouter une couche ». Le rôle des Conseillers municipaux est d'aller à la rencontre des citoyens et de revenir ensuite auprès du Conseil municipal pour relayer les besoins des communiens pour trouver des solutions constructives. Ce n'est pas à l'administration communale de faire le boulot à leur place.

Le Conseil administratif a mis sur pied des heures de disponibilité pour le public et même si certains pensent que c'est en lien avec les élections, elle ne le pense pas ainsi.

Elle rappelle la séance prévue cette semaine avec le « cartel » politique pour permettre à la population de s'exprimer. Ce sera un joli laboratoire d'idées et elle se réjouit de voir combien de personnes seront présentes dans la salle. Si cette séance attire du monde, c'est que l'on est sur la bonne voie. Elle estime que c'est la responsabilité de chaque Conseiller municipal de se rendre auprès de la population et ce n'est pas à l'administration d'effectuer cela.

Le groupe du PDC ne votera pas cette motion même si elle pense du bien.

M. EYA NCHAMA souhaite intervenir et préciser que la société n'est pas statique mais au contraire dynamique et qu'elle a évolué. Avec ce changement il faut réformer ou ajouter les fonctionnements. Lorsqu'il était jeune, tout le monde était motivé par le bénévolat mais il constate que ce n'est plus la même chose pour les jeunes qui ont 20 ans aujourd'hui. Il estime que le bénévolat est tombé à l'eau au fil des années.

Il n'est pas demandé dans la motion de se réunir tous les mois mais ce qui est important est de motiver les jeunes qui sont aujourd'hui orientés vers d'autres choses.

Pour toutes ces raisons, il estime qu'il est important de soutenir cette motion.

Mme SCHIRATO explique que les paroles de Mme MAMIN-TISSOT lui ont fait soulever quelques questionnements. Oui, c'est un travail que les Conseillers municipaux font tout le temps mais elle demande combien de personnes chaque Conseiller municipal rencontre par année pour discuter. Sans tenir compte de l'orientation politique, tout le monde n'est pas forcément entendu sur les 12'000 habitants que compte la commune.

La motion est une proposition pour ouvrir une nouvelle avenue pour que les gens puissent venir s'exprimer et poser des questions personnelles ou sur la manière dont fonctionne la commune.

En ce qui concerne les associations communales, elles ont rencontré certains problèmes et rappelle que M. JIMAJA a eu la bonne idée de les rencontrer pour voir avec elles ce qu'il était possible d'améliorer. Il en est ressorti que la commune a besoin d'un référent communal car de nombreuses associations sont perdues et n'ont pas forcément toutes les connaissances nécessaires pour établir les documents demandés par la commune. Cette séance a permis de réaliser que la commune pouvait proposer des choses en plus.

La motion ne vise pas à remplacer ce qui est déjà fait mais à amener quelque chose en plus pour que la vie soit plus facile pour chacun et permettre des échanges plus fréquents.

Mme GIROD rappelle que seulement 35% de la population peut voter sur la commune. Il ne faut pas non plus oublier que la commune est composée de 42% d'étrangers. Ainsi, en regardant les chiffres, la motion cible quelque 23% de la population seulement. Elle estime que le manque d'intérêt provient également d'ailleurs et elle ne pense pas que les soirées citoyennes puissent résoudre ce problème.

M. CAVALIERI estime qu'il y a de nombreuses choses qui sont déjà faites par le Conseil municipal pour la population. Il rappelle Easyvote qui vise à informer les personnes et les encourager à venir voter.

On oublie peut-être que la population peut venir assister aux séances du Conseil municipal si elle souhaite partager ses idées.

Il rappelle la présence d'un jeune garçon aux séances du Conseil municipal l'an dernier et ce jeune homme a même mis sur pied une pétition pour la création d'une piste cyclable. Le Conseil municipal avait d'ailleurs accueilli favorablement cette démarche ce qui prouve son ouverture à la demande démocratique.

Mme PRUNCU CUTILE relève que la mise sur pied d'autres soirées permettrait à d'autres jeunes de venir s'exprimer et de faire avancer les choses. De nombreux projets sont en route pour l'avenir et il ne sera pas possible d'y arriver sans avoir l'avis de tous.

Elle encourage à réfléchir de nouveau avant de voter cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le Président met cette motion au vote.

Cette motion est refusée par 14 « non », 11 « oui » et 1 abstention.

8.2 Motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET

La patinoire est bien utilisée mais s'il vient la pluie, elle n'est plus utilisable.

Elle demande si le Conseil administratif ne pourrait pas couvrir la patinoire pour qu'elle puisse être utilisée par n'importe quelle condition météorologique, comme cela se fait à Versoix ou dans d'autres communes.

Mme SCHIRATO irait même plus loin, en proposant de couvrir quand il pleut et d'ouvrir quand il fait beau.

Mme MAMIN-TISSOT relève que cette motion orale fait du sens et cette question lui était également passé par l'esprit. Elle n'est pas convaincue qu'il faille l'ouvrir lorsqu'il fait soleil. En complément de ce que propose Mme MICHAUD ANSERMET, il serait peut-être utile d'avoir un bilan écologique sur le fonctionnement de la patinoire et pour l'entretien de cette patinoire.

Elle est favorable à la demande de couverture. Elle avait cependant toujours entendu qu'il n'était pas possible de faire une construction en dur.

M. POMATTO rappelle que cette question a été abordée dernièrement de manière générale lors de fêtes ou autres réunions. Aujourd'hui, la tente est en permanence en place sur la place du Château durant la période estivale et la patinoire durant la période hivernale. Il semble se rappeler d'un projet qui avait été évoqué pour une couverture en semi-dur à la place Carantec. D'une manière générale, on pourrait se poser la question d'un lieu comme celui-ci. Est-ce que l'installation d'une couverture avec peut-être des montants qui permettraient de servir l'été avec un toit ou des parois amovibles et aussi en hiver avec la patinoire, serait une possibilité ? Il faudrait envisager des toilettes semi-fixes plus pratiques sur ce lieu pour les personnes à mobilité réduite.

Il a pu constater que la tente sur l'Esplanade de Bursinel était très pratique en été lorsqu'il faisait chaud. Ce genre de tente peut servir également au marché ou lors de fêtes. Il pense qu'il faut vraiment envisager la possibilité d'avoir une installation permanente.

Mme SCHIRATO demande aux personnes présentes de se poser la question si elles préfèrent vraiment patiner dans un lieu fermé comme les Vernets (avec la réverbération des bruits qui s'en suit) ou plutôt à ciel ouvert comme c'est le cas à Meyrin.

M. PORTIER rappelle que la question du toit avait été soulevée au tout début, lorsque le Conseil administratif avait fait cette proposition, cependant on ignorait alors comment se développerait la patinoire. Il observe qu'à Versoix et à Nyon, les patinoires étaient initialement en plein air et ont été couvertes par la suite, et pense qu'il est très intéressant de discuter de cela à présent. Il ajoute qu'il est envisageable d'installer une structure fixe sur le toit et mentionne le fait que certaines sociétés mettent des tôles sur le toit alors même que la structure reste mobile. Il est également ouvert à l'idée de faire une structure utilisée pour plusieurs activités.

Quoi qu'il en soit il estime qu'il faut se pencher rapidement sur la question si la commune veut avoir quelque chose pour l'hiver prochain. Il imagine même la possibilité, pour la prochaine législature, d'avoir une halle couverte fixe comme il a été évoqué depuis de nombreuses années. Cependant il signale qu'en installant quelque chose de fixe on s'expose au problème des nuisances sonores pour le voisinage car c'est un lieu de rencontre lorsqu'il n'y a pas de manifestations, et il faudra l'assumer.

Il soutient l'idée de faire une toiture semi-provisoire sur la patinoire. Il est effectivement dommage de ne pouvoir voir le ciel en patinant, cependant l'année dernière avec toutes les pluies qu'il y a eu, les enfants n'ont en fin de compte pas profité beaucoup de jours de patinoire. Il invite par ailleurs le Conseil administratif à étudier la possibilité d'installer une patinoire synthétique comme il y a cette année à Balexert avec des résultats extraordinaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président met cette motion au vote.

Cette motion est acceptée à l'unanimité et sera renvoyée au Conseil administratif.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER revient sur le règlement des déchetteries de la commune qui stipule que ces dernières sont réservées aux habitants. Les éco-points situés côté Jura ou côté bord du lac sont utilisés par des gens hors commune. Ne faudrait-il pas réviser le règlement communal pour pallier à cela ?

M. PORTIER relève que le panneau qui mentionnait les heures d'ouverture des déchetteries a disparu. Ces horaires n'apparaissent aujourd'hui plus que sur les containers. Il demande s'il serait possible de faire un visuel plus clair pour que les gens voient qu'il y a des heures d'ouverture et également mentionner que la dépose des déchets à côté des containers n'est pas autorisée. Cela permettrait d'éviter le dépôt de grands cartons ou de bouteilles en dehors des containers.

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait une précision sur les places de parc pour la ferme Pommier. Elle avait cru comprendre qu'il n'y en avait pas à cet endroit. Alors pourquoi y'avait-il des véhicules stationnés lors du brunch et du marché, même sur la place « sortie de secours ».

M. HULLIGER aimerait avoir un point de situation sur la motion UDC « Face au changement climatique, organisons un concours pour nos jeunes dans le domaine du développement durable ».

Mme PRUNCU CUTILE pose une question d'habitants de son quartier concernant les travaux qui ont été faits sur le chemin du Chapeau-du-Curé. Elle aimerait savoir si les travaux ont été réceptionnés car cela fait quelques mois qu'il n'y a pas de bordures et que la sortie des véhicules n'est pas correcte. Il y a une sorte de choc en roulant à cet endroit.

Mme PRUNCU CUTILE aimerait savoir si le bureau du Conseil municipal ou le Conseil administratif ont reçu une information sur les 100 ans de l'Aéroport de Genève du 28 février 2020.

M. EYA NCHAMA aimerait connaître le tracé de la ligne de bus n°59.

M. COMTE explique que la ligne démarre à l'aéroport et que le terminus est situé au Vengeron. Il s'arrête à la gare CFF de Pregny-Chambésy ce qui permet aux habitants du Grand-Saconnex d'être reliés au Léman Express.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Adoption du calendrier des séances du premier semestre 2020

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que la commission des finances avait demandé que les commissions techniques se réunissent également avant ses travaux pour les comptes en avril, comme c'est le cas pour les séances consacrées au budget. Elle ne voit pas figurer de date pour les commissions sociale et culture, sports, loisirs.

M. FAVRE propose qu'une des dates retenues pour la commission des finances soit attribuée à la commission sociale et la commission culture, sports, loisirs.

Ce calendrier est accepté à l'unanimité des membres avec la modification proposée par Mme MAMIN-TISSOT.

11.2 Autres propositions

Mme GIROD propose que les 5 places de parking situées en face de la ferme Pommier soient au bénéfice d'une information stipulant qu'elles sont réservées aux entités qui utilisent la ferme Pommier.

M. M. STEINER propose la pose d'un feu cyclistes à la demande, à la montée de la route Jo-Siffert depuis Palexpo. Les cyclistes sont obligés de tourner à droite lorsqu'ils arrivent sur Carantec et il est impossible de se rendre au village directement ou sans devoir faire des détours ou en traversant la route à la sauvage. Ce feu permettrait d'aller tout droit sur la route de Colovrex.

Mme PRUNCU CUTILE propose que l'ensemble du Conseil municipal puisse dorénavant faire une visite sur les lieux des futurs projets sur la commune.

Mme PRUNCU CUTILE propose que, pour chaque groupe de travail, il y ait deux membres de chaque groupe politique.

Mme PRUNCU CUTILE propose que le Conseil administratif et que les commissions Agenda 21 et Environnement réfléchissent à élaborer un guide d'action pour les bâtiments de la mairie d'abord et par la suite dans tous les espaces publics pour la transition « 0 déchets ». Il n'est pas possible de demander ce changement aux autres sans que la commune ne le fasse également.

12. Communications et divers

12.1 Préavis au PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes – Membres suppléants dans les Conseils municipaux

Le Président rappelle que les chefs de fractions ont reçu le document la semaine dernière, certains groupes n'ayant pas répondu, le Bureau du Conseil municipal a décidé d'aborder ce point lors de la présente séance.

Mme MAMIN-TISSOT répond que le groupe PDC ne voit pas l'utilité de nommer des suppléants pour le fonctionnement de ce Conseil municipal.

En complément à cette question, elle demande si le bureau pourrait revoir la question de la présence des membres en commission des naturalisations en ce qui concerne l'interdiction de remplacer un commissaire absent. Elle aimerait savoir si cette décision relève d'une loi cantonale ou s'il s'agit d'un arrangement de notre Conseil municipal. C'est la seule commission qui pose problème car lorsqu'un commissaire doit s'absenter, il n'est pas remplaçable alors qu'il n'y a aucun souci dans toutes les autres commissions.

M. CUDRE répond que le groupe PLR ne voit pas non plus l'utilité de nommer des suppléants, d'autant plus qu'ils ont la possibilité de se faire remplacer en commission, hormis pour la commission des naturalisations. Le PLR a rencontré quelques soucis avec l'absence prolongée de deux de leurs membres mais malgré tout, il ne pense pas que cela changerait quelque chose de modifier la loi.

Mme MICHAUD ANSERMET explique que le groupe UDC suit les deux groupes qui se sont exprimés précédemment. Néanmoins, à titre personnel, elle trouverait important de pouvoir compter sur une personne suppléante pour les séances plénières et non pas dans les commissions car une absence peut avoir des conséquences importantes lors de décision à prendre et lorsque les votes sont serrés.

M. POMATTO relève que le parti socialiste est plutôt positif à ce projet. Comme l'a dit précédemment M. CRUZ ainsi que l'exposé des motifs, le monde change, les gens ont une autre façon de vivre et d'aborder les choses et aujourd'hui la fidélité à un poste devient difficile pour certaines personnes. Dans ces cas, la possibilité d'avoir une personne qui puisse être remplacée peut être une chose intéressante. Il relève que son groupe où manifestement les quatre membres ont tenu durant les cinq ans et qu'ainsi, ils n'avaient pas besoin d'avoir quelqu'un de formé pour prendre la place de vienne ensuite, ce qui n'est pas le cas de tout le monde... Il est cependant gêné par un point, sachant que le fonctionnement du Grand Conseil introduit des suppléants qui sont présents à tous les Caucus et sont ainsi au courant des dossiers mais ils touchent un minimum de jetons de présence pour cela. Il voit difficilement comment il faudrait faire pour avoir une personne susceptible de remplacer un absent et connaissant quand même le déroulement et les dossiers traités sans peut-être ne rien toucher pour cela. Il faudrait envisager un mode de fonctionnement pour le cas où les communes seraient positives pour cette modification de la loi. Fondamentalement, il ne trouve pas cette idée inintéressante.

M. HULLIGER répond en tant que Député du Grand Conseil, son opinion est que voyant déjà la difficulté à gérer ce problème au Grand Conseil, et pour aller en sens inverse de ce qu'a exprimé M. POMATTO, il est contre à 100% pour avoir des suppléants. Ou alors, à pousser le bouchon beaucoup plus loin et fonctionner comme au Grand Conseil, à savoir d'avoir des députés suppléants qui sont obligés – sous peine d'amendes dans certains partis – de siéger. Il y est cependant totalement opposé dans le cadre du Conseil municipal.

Mme GARCIA MARTIN explique que le groupe des Verts est plutôt positif pour cette modification. Son groupe a une majorité de femmes sous la présente législature, heureusement la plupart ayant des enfants déjà grands mais ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Les Verts trouvent l'idée intéressante car il souhaite que les femmes puissent participer davantage à la vie politique et le fait d'avoir des suppléants pourrait amener un côté positif en cas d'absence prolongée. Elle relève que le point qui concerne les jetons de présence pourrait être discutée, et notamment à l'interne des partis.

Mme PORTIER s'exprimer au niveau du GAG qui estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des suppléants.

La parole n'étant plus demandée, le Président met ce préavis au vote.

Le préavis est donné défavorable par 17 « non », 8 « oui » et 1 abstention.

12.2 Agenda des manifestations

M. METTRAL rappelle que le 22 janvier 2020 à 20h, un débat « rencontre » aura lieu à la salle des Délices pour évoquer des problèmes de la commune, arbitré par M. Jérémy RISER, journaliste qui est habitué à ce genre de pratique. Cette séance est ouverte à tous. Mme MICHAUD ANSERMET précise que ce seront les candidats aux élections du 15 mars prochain qui seront présents.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que la fête du pain/le petit déjeuner gourmand aura lieu le 1^{er} février prochain à la ferme Sarasin, organisé par l'association des Amis du four à pain.

M. CAVALIERI annonce que le 31 janvier 2020 aura lieu le premier repas de l'année de l'association Abondance. Il aura lieu à 12h à la salle paroissiale de l'église catholique. Il s'agit d'un repas gratuit pour les personnes démunies, dans une ambiance conviviale.

M. JIMAJA informe que le 30 janvier prochain à 20h à la salle communale des Délices aura lieu la conférence de M. DOMJAN qui rêve de réaliser dès cette année le premier vol stratosphérique (24'000 mètres d'altitude). L'Association « les grands-parents pour le climat » sera également présente et fera une petite animation.

Mme GIROD annonce la 33^{ème} édition du Marché authentique de Saconnay qui se tiendra le 7 février 2020. Cette édition aura lieu exceptionnellement à la ferme Pommier. Le thème est le bal de soupe et aura lieu de 15h à 20h.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h15.

La Secrétaire
Eliane MICHAUD ANSERMET

Le Président
Francisco BRADLEY